

Plan individuel de progrès

Mon PEP'S (Plan d'Evolution Personnel et de Suivi)

Nom :

Ce document est strictement personnel.

**Il est destiné à vous accompagner au fil de votre bilan de compétences
pour faciliter la mise en œuvre progressive de votre projet**

Rappel du programme :

Une phase préliminaire a pour objet :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

ETAPE 1 - Préliminaire

Ce que j'ai retenu

Mes forces / ce qui était déjà acquis

Mes points de vigilance

Ce que je vais mettre en œuvre :

- 1.
- 2.
- 3.

ETAPE 2 : Phase d'investigation

Ce que j'ai retenu

Mes forces / ce qui était déjà acquis

Mes points de vigilance

Ce que je vais mettre en œuvre :

- 4.
- 5.
- 6.

ETAPE 3 : Une phase de conclusion

Ce que j'ai retenu

Mes forces / ce qui était déjà acquis

Mes points de vigilance

Ce que je vais mettre en œuvre :

- 7.
- 8.
- 9.